

**RESEAU DES CHAMBRES
D'AGRICULTURE DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST
-RECAO-**



**WEST AFRICAN FARMING
CHAMBERS NETWORK
-WAFCN-**

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Togo

BP : E 5608 Bamako/Mali- Tél/fax : 20 23 20 21 50 51- E-mail : recao2001@gmail.com

PLAN STRATEGIQUE 2013 – 2017

=====

**L'EMERGENCE D'UNE AGRICULTURE PERFORMANTE PAR
L'INTEGRATION REGIONALE AGRICOLE**

Ouagadougou, avril 2013

B.P: E 5608
Tél : 2221 50 51
recao2001@gmail.com

Bamako
Fax:2 221 50 51

République du Mali
Email :

Sommaire

Mot du Président du RECAO	3
Résumé analytique	4
Liste des sigles et acronymes	6
I. CONTEXTE DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST	7
1.1 L'agriculture, clé de voûte du développement économique et social	7
1.2 Les constats de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest	7
1.4 Enjeux régionaux des agricultures ouest africaines	8
1.5 Les opportunités : richesses naturelles et volonté d'intégration	8
1.6 Le RECAO au cœur du nouveau partenariat secteur public/secteur privé	9
1.7 Contenu du Plan Stratégique	9
II. PRESENTATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET DU RECAO	10
2.1 Rôle et missions des chambres d'agriculture	10
2.2 Ressources des Chambres d'Agriculture	10
2.3 Présentation du RECAO	11
2.4 Organes de gouvernance du RECAO	11
III. OBJECTIFS VISES	13
3.1 Objectif général	13
3.2 Objectifs spécifiques	13
IV. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	14
V. AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	15
5.1 Axe 1 : Le renforcement des capacités technique et opérationnelles du RECAO et des Chambres d'Agriculture	15
5.1.1. Objectif stratégique1	15
5.1.2. Principales activités	15
5.2. Axe 2 : La contribution à l'intégration des marchés agricoles régionaux et à l'accroissement de la compétitivité des produits agricoles sur le marché international	16
5.2.1. Objectif stratégique2	16
5.2.2. Principales activités	17
5.3. Axe 3 : L'approfondissement du dialogue et le développement des synergies	17
5.3.1. Objectif stratégique3	17
5.3.2. Principales activités	17
5.4 Axe 4 : Le renforcement du système d'information	18
5.4.1 Objectif stratégique 4	18
5.4.2. Principales activités	18
5.5. Axe 5 : Le renforcement institutionnel du RECAO et son autonomisation	19
5.5.1. Objectif stratégique 5	19
5.5.2. Principales activités	19
VI. FINANCEMENT DU PLAN STRATEGIQUE	21
VII. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PLAN	22
VIII. CONCLUSION	23

Résumé analytique

Créé en mai 2001 le Réseau des Chambres d'Agricultures de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) dont le siège est à Bamako est une association à but non lucratif dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il regroupe actuellement les Chambres d'agriculture du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Togo et est ouvert à toutes autres Chambres d'Agriculture des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Le RECAO s'est fixé comme objectif de promouvoir la professionnalisation de l'agriculture dans la région Afrique de l'Ouest.

Le contexte de l'agriculture dans cette région est caractérisé par la prédominance de ce secteur dans les économies nationales, par des contraintes multiples qui constituent autant d'obstacles à la productivité et à l'accès aux marchés et par l'absence d'un véritable marché régional agricole.

Le premier défi du secteur agricole est de continuer à assurer plus efficacement cette fonction économique en élevant la productivité de tous les facteurs et en fournissant les matières premières de l'artisanat et de l'industrie agroalimentaire. Cet enjeu important consiste pour les pays de la région à maîtriser leur dépendance alimentaire vis-à-vis du reste du monde, via la production, la transformation des produits et l'incorporation de valeur ajoutée. Les pays de l'Afrique de l'Ouest se doivent également de relever efficacement le défi des négociations des APE et d'avoir un positionnement pertinent dans les termes de l'OMC en vue d'inscrire le commerce agricole de la sous région avec le reste du monde dans une dynamique de développement.

La région ouest-africaine est marquée par une très forte hétérogénéité des situations nationales. Cette situation peut néanmoins constituer un atout pour la promotion d'une agriculture performante du fait de la complémentarité des écosystèmes ou des zones agro – écologiques en termes de production agricole. Fort heureusement une réelle volonté d'intégration régionale de la part des pays membres est palpable à travers les instruments de politique agricole élaborés et mis en œuvre au niveau de l'UEMO et de la CEDEAO.

C'est dans ce contexte que le RECAO, à travers son plan stratégique 2013 -2017 ambitionne de jouer un rôle important dans la mise en œuvre des politiques agricoles.

Ce plan stratégique s'inscrit tout naturellement dans le cadre des politiques agricoles de la région à l'élaboration desquelles le RECAO a participé. Le RECAO est en effet membre des cadres de concertation mis en place par l'UEMOA et par la CEDEAO en vue de la mise en œuvre de la PAU, d'une part, et de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA), d'autre part. Le RECAO est signataire au titre du secteur privé du Pacte Régional pour la Mise en Œuvre de l'ECOWAP/PDDAA conclu à Abuja en novembre 2009.

Profitant des avantages comparatifs que lui confère le socle des Chambres Nationale d'Agriculture, ces espaces de collaboration de l'universalité de la profession agricole, le RECAO met en œuvre des stratégies adaptées à sa vocation et à ses structures.

Le plan stratégique 2013-2017 s'articule autour de cinq axes prioritaires d'intervention :

- Le renforcement des capacités humaines
- La contribution à l'intégration des marchés agricoles régionaux et à l'accroissement de la compétitivité des produits agricoles sur le marché international
- L'approfondissement du dialogue et développement des synergies

- Le renforcement du système d'information
- Le renforcement institutionnel du RECAO

Le RECAO envisage de mettre en œuvre cet ambitieux projet grâce aux cotisations de ses membres, aux ressources humaines dont il dispose et au renforcement de son partenariat stratégique avec les institutions qui partagent avec lui la même vision de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest.

Liste des sigles et acronymes

ACBF :	African Capacity Bulding Fondation (fondation pour le renforcement des capacités en Afrique)
APE :	Accord de partenariat Economique
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIC :	Chargé d'Information et de Communication
CILSS :	Comité Inter –Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMA/AOC :	Conférence des Ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest et du Centre
CRA :	Chambre Régionale d'Agriculture
CTA :	Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale
ECOWAP :	ECOWAS Agricultural Policy (Politique Agricole de la CEDEAO)
IFDC :	International Fertilizer Développement Center (Centre International pour la Fertilité des sols)
MISTOWA :	Réseau Régional des Systèmes d'Information de marchés et de Commerce Agricole en Afrique de l'Ouest
NEPAD:	New Partnership for Africa's Development
OIG :	Organisation Intergouvernementale
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
OPA :	Organisation Professionnelle Agricole
PDDAA :	Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique de l'Ouest
PIB :	Produit Intérieur Brut
PRIECA :	Projet de Renforcement de l'Interface entre les Etats et les Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest
RECAO :	Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest
SIM :	Système d'Information du Marché
SIMACO :	Système d'Information de Marché et de Communication de la Filière Oignon
TIC :	Technologie de l'Information et de Communication
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UPA DI :	Union des Producteurs Agricoles – Développement International

I. CONTEXTE DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST

1.1 L'agriculture, clé de voûte du développement économique et social

L'agriculture constitue un secteur important de l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest. En effet, elle occupe 60 à 80% de la population totale, concentrée en milieu rural. Elle est caractérisée par des coûts de production relativement faibles, contribue pour environ 35% à la formation du PIB, assure 60% de l'ensemble des emplois et représente la principale source de devises.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, la place de l'agriculture est considérable, compte tenu de l'importance de l'autoconsommation dans les stratégies des ménages agricoles et du rôle joué par les marchés de proximité des produits vivriers pour nourrir les populations urbaines.

Du fait de cette prépondérance, l'Agriculture constitue le principal levier du développement économique et social. Dans son rapport sur le développement dans le monde, 2008, la Banque Mondiale note qu'en Afrique subsaharienne l'agriculture est un instrument puissant capable d'impulser la croissance, de surmonter la pauvreté et de renforcer la sécurité alimentaire. La mobilisation optimale des potentialités du secteur agricole conditionne dans une large mesure pour les pays de l'Afrique de l'Ouest la réalisation de l'Objectif de Développement pour le Millénaire qui vise à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté.

1.2 Les constats de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest

Un certain nombre de constat se dégage de l'agriculture de la sous région notamment (i) la faible productivité des petites exploitations qui dominent le paysage agricole; (ii) les difficultés d'accès au crédit, aux intrants, aux équipements, la quasi absence de mécanismes de financement adaptés, les difficultés d'accès aux technologies modernes et à l'énergie ; (iii) la faible qualité des produits; (iv) la faible capacité de pénétration du marché régional et international ; (v) l'insuffisance de sécurisation du capital foncier ; (vi) la faible capacité technique et financière des producteurs/trices, et de leurs organisations, leur faible implication dans le dialogue sur les politiques agricoles.

Au plan de l'engagement politique, au-delà des professions de foi, l'Agriculture n'a pas été véritablement considérée comme un secteur prioritaire par les Etats au niveau de la région. La déclaration de Maputo de l'Union Africaine (2003) visant à consacrer 10% du budget national au secteur agricole n'a pas été suivie d'effet significatif.

Par ailleurs, on observe dès la fin des années 80 une tendance lourde de désengagement des organismes de soutien du secteur agricole se traduisant par une réduction importante de leurs concours financiers dans le secteur.

Les politiques d'ajustement structurel, le désintérêt pour l'agriculture des partenaires au développement et souvent, la prédominance des cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières ont eu pour conséquence la dépendance alimentaire de l'Afrique de l'Ouest.

L'accaparement des terres agricoles pour des besoins d'urbanisation galopante d'une part et l'installation de grande entreprises/firme agricole en Afrique de l'ouest d'autre part menacent l'existence des petites exploitations agricoles familiales.

1.3. Les contraintes de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest

L'agriculture de la sous région est confrontée à des contraintes qui se résument entre autres en :

- Aléas climatiques : de façon générale, les variations de la pluviométrie entraînent des variations de la production d'année en année en Afrique de l'ouest.
- Maîtrise de l'eau insuffisante : l'irrégularité des précipitations et la faiblesse des rendements rendent nécessaire la pratique de l'irrigation. La FAO estime que le pourcentage de terres arables irriguées est seulement d'environ 3,7 % pour l'Afrique subsaharienne.
- Pauvreté des sols et pression foncière : l'essor démographique et le caractère extensif de l'agriculture, engendrent une forte pression sur les ressources foncières, une baisse de la fertilité des sols et une dégradation de l'ensemble des ressources naturelles.
- Insuffisance des infrastructures et des équipements ruraux : une des grandes contraintes au développement de l'agriculture est le faible développement des infrastructures rurales, principalement celles de transport, de stockage, de transformation de produits agricoles etc.
- Régimes fonciers non sécurisant : dans la plupart des Etats, on observe une insécurité foncière croissante, liée entre autres à la coexistence de régimes fonciers traditionnels et modernes et aux difficultés d'application des législations foncières. Cela se traduit par de nombreux conflits et la faiblesse des investissements durables dans l'activité agricole.
- Industrie agro alimentaire peu performante : il y a une très forte synergie entre l'existence d'un tissu agro-industriel performant et les autres facteurs de croissance agricole que sont : la meilleure exploitation des sols et des ressources en général, les variétés végétales et animales améliorées, etc.....

1.4 Enjeux régionaux des agricultures ouest africaines

Malgré ces handicaps, la sous région devra affronter au niveau mondial la poursuite des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne et des négociations du cycle de Doha au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'enjeu majeur sur ces deux fronts est de faire en sorte que, le commerce avec le reste du monde s'inscrive dans une dynamique de développement.

De multiples raisons militent aussi pour une approche régionale de certains enjeux :

- Les interdépendances entre les politiques nationales : les gouvernements doivent développer une vision commune des enjeux agricoles, leur permettant de concevoir une stratégie commune et par conséquent de procéder à une harmonisation progressive des politiques dans des domaines essentiels : politiques commerciales, stratégie de mise en valeur des ressources communes, politiques fiscales, stratégies de structuration des filières etc.
- La mise en valeur des ressources communes, partagées entre plusieurs pays ou territoires, ou la gestion des « problèmes sans frontières » : le cas des eaux fluviales, des pâturages, de la biodiversité ; les « problèmes sans frontières » comme la santé animale, la lutte contre les prédateurs (criquets pèlerins)
- Les complémentarités entre les bassins de production et les besoins des consommateurs : les marchés nationaux sont étroits et offrent de faibles possibilités d'accroissement des volumes commerciaux. La régionalisation doit constituer un facteur de régulation du marché, et permettre ainsi à l'économie de jouer un rôle d'entraînement vis-à-vis des producteurs.
- La capacité d'agir ensemble pour renforcer l'efficacité commune: il s'agit de mutualiser des ressources, des investissements, des résultats, au bénéfice de l'ensemble des pays permettant d'en réduire sensiblement les couts.

1.5 Les opportunités : richesses naturelles et volonté d'intégration

Le contexte de l'agriculture en Afrique de l'Ouest comporte également des atouts sur lesquels l'espoir peut être légitimement fondé. Il s'agit notamment des potentialités en ressources naturelles que renferme la région et de la forte volonté politique des Etats de mettre en œuvre des politiques

d'intégration par la constitution d'un espace économique, social et politique commun capable d'accélérer le développement.

En effet l'intégration régionale des économies des pays de l'Afrique de l'Ouest constitue un élément déterminant de tout dispositif à mettre en place pour développer le secteur agricole.

Aussi, face aux contraintes ci-dessus, et au constat d'insuffisance des performances du secteur agricole partagés par les Etats et les Organisations intergouvernementales, les principaux axes d'intervention des politiques agricoles formulées au niveau de la région – en l'occurrence la Politique Agricole Commune de la CEDEAO et la Politique Agricole de l'UEMOA - portent sur l'accroissement de la production, de la productivité, l'amélioration de la qualité des produits agricoles et l'amélioration du fonctionnement des marchés des produits et des intrants agricoles, en vue de réduire la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire et la sécurisation des revenus des ruraux.

1.6 Le RECAO au cœur du nouveau partenariat secteur public/secteur privé

Le désengagement des Etats du secteur productif agricole a favorisé l'instauration d'une nouvelle forme de coopération entre le secteur privé et la société civile d'une part, les pouvoirs publics et les OIG d'autre part. C'est dans ce cadre que les organisations professionnelles agricoles notamment les Chambres d'Agriculture et le RECAO participent de plus en plus aux grands chantiers nationaux et ont été étroitement associées à l'élaboration des politiques agricoles de l'UEMOA, de la CEDEAO.

Ce nouveau partenariat porteur de progrès entre les secteurs publics et privés agricoles est révélateur de la mutation de l'environnement agricole régional caractérisé par une forte implication des producteurs dans les politiques qui les concernent. Cette mutation a en effet favorisé l'instauration d'un autre type de dialogue dans les pays de l'Afrique de l'Ouest où les programmes d'ajustement structurel ont (i) consacré le retrait des Etats du secteur productif agricole, (ii) activé une forte implication des producteurs dans la formulation, l'exécution et le suivi des politiques agricoles et (iii) accru la nécessité de renforcer la capacité des acteurs non étatiques à jouer leur rôle dans ce nouvel environnement.

Le RECAO (Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest) se positionne dans ce nouvel environnement comme un renfort aux cotés des Etats sur le chantier du secteur productif. Il a pour ambition de promouvoir une nouvelle forme de dialogue entre les secteurs publics et privés agricoles pour (i) mieux orienter les réformes, (ii) accélérer la professionnalisation de l'agriculture, (iii) favoriser la concertation et la coopération entre les chambres d'agriculture membres du RECAO d'une part, et entre le RECAO et les autres Organisations Professionnelles Agricoles de la sous-région et du reste du monde d'autre part.

1.7 Contenu du Plan Stratégique

Le présent plan stratégique, après analyse du contexte de l'agriculture en Afrique de l'Ouest, comporte :

- une présentation des Chambres d'Agriculture et du RECAO
- l'exposé de l'objectif global et des objectifs spécifiques du plan stratégique, qui constituent l'ambition du RECAO
- les stratégies de mise en œuvre
- les axes prioritaires d'intervention

II. PRESENTATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET DU RECAO

2.1 Rôle et missions des chambres d'agriculture

Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics à caractère professionnel dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles ont pour ressortissants les professionnels exerçant dans les secteurs d'activité ci-après : agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière. Présentes aux niveaux national, départemental et local, elles ont été mises en place en Afrique de l'Ouest à la suite d'un long processus participatif et itératif impliquant le monde rural dans son universalité.

Les Chambres d'Agriculture sont investies d'une double mission de représentation des intérêts professionnels des producteurs dans leur diversité, et d'intervention technique en vue de leur apporter l'appui nécessaire à la promotion de leurs activités.

A ce titre elles ont pour rôle (i) d'assurer la participation effective de la profession agricole à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et des choix qui les concernent, (ii) de fournir aux producteurs agricoles le conseil agricole et d'autres informations nécessaires pour orienter leurs choix de production et améliorer leurs performances, (iii) d'apporter l'appui technique nécessaire à la promotion du monde rural notamment en matière de structuration et de renforcement des organisations de producteurs et (iv) de contribuer à l'amélioration de leur environnement économique et réglementaire.

Les Chambres d'Agriculture sont fondées sur les **principes suivants** :

- le professionnalisme selon lesquels seuls les producteurs agricoles ou assimilés, au regard des critères d'appartenance à la profession agricole, peuvent être électeurs et élus des chambres d'agriculture ;
- l'universalité qui induit que toute personne physique ou morale satisfaisant aux critères de producteur ou d'exploitant agricole est automatiquement ressortissante de l'organisation ;
- la représentativité de la diversité des agriculteurs ;
- l'autonomie, la responsabilité et l'initiative, qui traduisent la liberté de choix par les chambres d'agriculture de leurs objectifs de développement, de leurs programmes d'action et de la gestion de leurs ressources humaines et financières sans ingérence extérieure ;
- la décentralisation qui signifie que le système de représentation et le processus décisionnel partent de la base.

Pour contribuer au développement économique de leur circonscription les Chambres d'Agriculture peuvent créer ou soutenir tout établissement, institution, agence ou service d'utilité agricole, toute entreprise collective d'intérêt agricole.

2.2 Ressources des Chambres d'Agriculture

Les textes de création disposent que les Chambres d'Agriculture pour leur équipement et leur fonctionnement bénéficient de ressources financières provenant de ristournes ou de taxes

additionnelles sur taxes ordinaires, qui constituent des ressources statutaires pérennes. Elles peuvent également bénéficier de subventions, dons et legs. Dotées de la personnalité juridique, elles peuvent contracter des emprunts auprès des institutions financières. Malheureusement, au stade actuel, rares sont les Chambres d'Agriculture qui bénéficient effectivement des ressources pérennes dont le principe est inscrit dans leurs statuts.

2.3 Présentation du RECAO

Le Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest a été créé en mai 2001. Le RECAO dont le siège social est à Bamako est une association professionnelle à but non lucratif dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Il est né de la volonté des Chambres d'Agriculture du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali et du Togo d'unir leurs efforts en vue de la réalisation des objectifs suivants :

- assurer la représentation de ses membres aux plans régional et international ;
- promouvoir la professionnalisation de l'agriculture et une meilleure intégration du secteur agricole à l'économie en général aussi bien à l'échelle nationale que sous-régionale ;
- informer et former les responsables et ressortissants des chambres d'agriculture ;
- renforcer le dialogue entre les secteurs publics et privés agricoles,
- favoriser la concertation et la coopération entre les chambres d'agriculture membres du RECAO et entre le RECAO et les autres organisations professionnelles agricoles de la sous-région.

Le réseau s'est par la suite élargi par l'adhésion des Chambres d'Agriculture du Burkina Faso en 2005, et du Niger en 2006.

Ainsi, le RECAO se veut le creuset régional pour la représentation des intérêts professionnels agricoles d'un espace de près de 73 millions d'habitants vivant sur environ 3,5 millions de km².

Les statuts du RECAO prévoient au demeurant la possibilité d'adhésion d'autres Chambres d'Agriculture des pays de l'Afrique de l'Ouest.

2.4 Organes de gouvernance du RECAO

Le RECAO comporte les organes suivants :

- L'Assemblée Générale au sein de laquelle siègent les représentants des Chambres Nationales membres de l'association, à raison de trois représentants, dont une femme, par membre ;
- Le Comité exécutif composé de deux représentants par membre
- Le Bureau composé d'un Président et de deux Vice-présidents ;
- La Cellule de Coordination technique et les Commissions de travail.

2.5 Le RECAO et les politiques agricoles régionales

- Le RECAO depuis sa création a développé une collaboration active avec les acteurs, les OIG et les partenaires du secteur rural en Afrique de l'Ouest et contribué ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques agricoles régionales.

- Le RECAO a capitalisé une expérience de renforcement de capacités par la cogestion, avec la CMAOC, du projet d'Interface et de Renforcement de Capacités (PRIECA), financé par ACBF pour une enveloppe de 1 431 594 US\$ pour la première phase (période 2001-2005), et de 2.200.000 \$US et pour la deuxième phase (2006-2009) avec un cofinancement du CTA et du MISTOWA.
- Le RECAO est membre du Comité Consultatif des Filières Agricoles mis en place par l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique agricole de l'Union (PAU). Le RECAO est membre des cadres de concertation mis en place en vue de la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP),
- Le RECAO a participé activement aux débats organisés au niveau de la sous-région sur le développement d'un marché régional des intrants agricoles en partenariat avec l'IFDC dans le cadre du projet MIR, et sur la souveraineté alimentaire, en partenariat avec l'Union des Producteurs Agricoles Développement International du Québec (UPA-DI).
- Le RECAO est membre fondateur du Hub Rural basé à Dakar et entretient avec cette Plateforme d'Appui au Développement Rural et à la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre une collaboration soutenue sur la mise en œuvre des politiques agricoles ;
- Le RECAO est signataire au titre du secteur privé du Pacte Régional pour la Mise en Œuvre de l'ECOWAP/PDDAA.

2.6 Les besoins de renforcement de capacités du RECAO

A l'instar d'autres organisations professionnelles agricoles, force est de constater que les chambres d'agriculture et leur réseau régional, nés historiquement à la faveur du désengagement des Etats de certaines fonctions économiques ou d'accompagnement, ne disposent pas encore de toutes les capacités qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leurs compétences et prérogatives. Les principales contraintes auxquelles elles sont confrontées sont liées aux capacités institutionnelles, aux moyens d'action, aux performances du personnel et de façon sous-jacente, à la question du financement.

A cet égard, compte tenu de la stratégie ciblée par le RECAO, il n'est pas superflu de préciser que le degré d'atteinte des objectifs qu'il identifie dans le présent plan stratégique est indissociable du niveau de renforcement des capacités du réseau.

III. OBJECTIFS VISES

La 6^{ème} Assemblée Générale du RECAO tenue à Ouagadougou les 8, et 9 avril 2013 a procédé à l'évaluation du plan stratégique 2008-2011 et formulé un nouveau plan stratégique quinquennal 2013 – 2017. Ce plan stratégique permet d'accroître la visibilité du RECAO dans l'environnement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest et d'accompagner les Etats membres et les OIG dans la volonté d'intégration régionale agricole.

Sa démarche d'élaboration a privilégié la cohérence avec les grandes orientations des politiques agricoles des organisations intergouvernementales de la région.

Ainsi, le RECAO, se fondant sur les avantages de la structure des Chambres d'Agriculture et sur l'expérience qu'il a acquise ainsi que celle de ses démembrements, vise les objectifs ci-après :

3.1 Objectif général

L'ambition du RECAO est de contribuer à l'intégration régionale agricole, au renforcement du partenariat entre les acteurs publics et privés en vue d'accroître la productivité et la compétitivité du secteur agricole ouest africain et d'assurer la sécurité alimentaire et le bien-être des populations.

3.2 Objectifs spécifiques

Les **objectifs spécifiques** poursuivis par le RECAO sont les suivants :

- Renforcer les capacités des producteurs en termes de savoir et de savoir-faire
- Contribuer à l'intégration des marchés agricoles régionaux et à l'accroissement de la compétitivité des produits agricoles sur le marché international : Le RECAO est en effet prêt à jouer un rôle spécifique d'interface entre les structures publiques et les acteurs non étatiques dans l'intégration des marchés agricoles régionaux ; et à contribuer à lever les obstacles au commerce régional – obstacles liés notamment à l'insuffisance des infrastructures, à l'absence d'harmonisation des législations et réglementations, aux difficultés d'accès aux intrants de qualité - ; et à prendre part à la défense des intérêts des agriculteurs de la région dans les négociations internationales (APE et OMC)
- Renforcer la coopération et le partenariat entre le RECAO et les autres acteurs agricoles, les OIG et les partenaires au développement en vue de créer les conditions d'un dialogue plus fécond,
- Renforcer le système d'information du RECAO et des Chambres d'Agriculture
- Renforcer les capacités du RECAO, condition indispensable pour la réalisation des objectifs du présent plan stratégique. Ce renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles est le gage du succès et du rayonnement de l'institution régionale. Il s'agit notamment d'arriver à une autonomisation du RECAO avec une cellule de Coordination renforcée par la mise en place d'une administration légère mais réactive, pleinement opérationnelle et capable d'impulser la mise en œuvre du plan stratégique.

IV. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Les Chambres d'Agriculture membres du RECAO à travers leurs missions de représentation et d'appui technique aux sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, et de l'agroforesterie, ont pour vocation de promouvoir la profession agricole dans son universalité. Les différentes catégories d'acteurs, à savoir les exploitants individuels, les organisations professionnelles faitières et les femmes agricultrices, sont représentées dans les organes de gouvernance des Chambres d'Agriculture, notamment les assemblées consulaires aux niveaux régional et national.

La position originale d'assemblées issues d'élections les plus larges possibles de la base au sommet, et le statut d'établissements publics à caractère professionnel fonde la légitimité du modèle chambre d'agriculture et confère à cette institution une place spécifique auprès des Etats et les autres acteurs dans la formulation et la mise en œuvre des politiques agricoles.

Le RECAO, par sa composition et par le statut dont il s'est doté, est porteur de ce capital inestimable qui constitue un atout certain pour la réalisation des objectifs qu'il s'est assignés.

Aussi les stratégies formulées par le RECAO sont résumées ainsi qu'il suit :

- Le renforcement de la visibilité RECAO en tant que structure autonome capable de mobiliser des ressources propres et défendre les intérêts du monde rural ouest africains,
- le développement d'une communication novatrice fondée sur une meilleure qualité d'écoute des acteurs à la base,
- le renforcement des capacités d'action et de l'impact des structures locales et nationales des Chambres; c'est à ce prix que l'institution régionale que constitue le RECAO sera renforcée pour une prise en compte exigeante des préoccupations de la base et que la pertinence des interventions du réseau seront assurées ;
- l'amplification des initiatives destinées aux leaders agricoles par la formation des formateurs, relais indispensables pour une restitution et une démultiplication efficaces des actions de formation et d'information ;
- le développement d'une culture altruiste conforme à la vocation des chambres d'agriculture et du RECAO par l'identification et la réalisation d'activités pertinentes pour rendre des services indéniables au monde rural; et la mise à disposition d'infrastructures, de mécanismes et d'outils indispensables à la promotion des affaires des membres de la profession ;
- la mutualisation des expériences et des informations au sein du réseau et entre le réseau et les autres acteurs du secteur rural ; la solidarité inter- chambre pour lever les obstacles à l'intégration régionale et promouvoir les échanges des produits agricoles entre les zones déficitaires et les zones excédentaires ;
- le renforcement des partenariats à travers l'instauration de cadre de dialogue avec les OIG pour une vision partagée de l'agriculture dans la région et l'opérationnalisation plus efficace des initiatives du réseau.

V. AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

En vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est assigné, le RECAO a identifié cinq principaux axes d'intervention prioritaires :

- le renforcement des capacités humaines du RECAO et ses membres
- la contribution à l'intégration des marchés agricoles régionaux et à l'accroissement de la compétitivité des produits agricoles sur le marché international
- l'approfondissement du dialogue et le développement des synergies
- le renforcement du système d'information
- le renforcement institutionnel du RECAO

Le contenu détaillé des axes prioritaires d'intervention figure en annexe 1 : chronogramme des activités.

5.1 Axe1 : Le renforcement des capacités technique et opérationnelles du RECAO et des Chambres d'Agriculture

5.1.1. Objectif stratégique1

Le RECAO et ses chambres d'agriculture membres disposent des ressources humaines compétentes

5.1.2. Principales activités

- Le RECAO procède à l'évaluation du personnel technique et des leaders des Chambres et identifie les besoins de formation ;
- Le RECAO organise des ateliers de formation et d'échanges d'expérience d'une part, et des voyages d'études d'autre part, pour renforcer les capacités de ses membres ;
- Les ateliers, commentés ci-dessous, portent sur la gouvernance des chambres, l'analyse, l'élaboration et le suivi des politiques et stratégies agricoles, la mobilisation des ressources internes et externes, les techniques d'information et de communication, L'appui à la démarche chaîne de valeur et à la démarche qualité.

❖ L'analyse, l'élaboration et le suivi des politiques et stratégies agricoles

- Il est primordial que les Chambres d'Agriculture, au plan national, et le RECAO au plan régional participent tant à l'élaboration des politiques agricoles, qu'à leur mise en œuvre et à leur suivi-évaluation. Ils seront ainsi aptes, dans le cadre d'une politique économique générale, à définir les objectifs agricoles et alimentaires répondant aux besoins de la société, à définir les moyens les plus efficaces pour les atteindre, à tenir compte des contraintes liées à l'environnement des accords internationaux – notamment les Politiques Agricoles de la CEDEAO et de l'UEMOA, les négociations des APE et de l'OMC - et à évaluer les effets de leur mise en œuvre. Ainsi, une meilleure maîtrise de ce thème par les Chambres d'Agriculture et le RECAO à travers le renforcement des capacités des leaders et des cadres permettra à ces institutions d'être de véritables forces de proposition.

❖ **La gouvernance et promotion des chambres d'agriculture et du RECAO**

Ce thème porte sur une connaissance approfondie des institutions concernées, notamment le contexte de leur création, leur spécificité, leurs organes, les rôles et responsabilités des élus, des ressortissants et des cadres. L'expérience a montré qu'une bonne compréhension de ce concept de gouvernance (i) améliore de façon significative la perception des chambres par les acteurs agricoles publics et privés et les partenaires engagés dans le développement agricole et (ii) favorise la synergie recherchée par le RECAO.

L'atelier sera amplifié par la mise en œuvre d'un plan multimédia en vue de mettre en exergue la lisibilité des interventions des Chambres.

L'approfondissement du concept de gouvernance offre également l'occasion d'assurer une internalisation des méthodes modernes et outils de management - en matière de programmation, gestion budgétaire et gestion des ressources humaines - dont la maîtrise est indispensable à la bonne administration et à la promotion des projets individuels et collectifs.

❖ **La mobilisation des ressources internes et externes**

La mobilisation des ressources internes et externes constitue la voie royale par laquelle les chambres d'agriculture peuvent garantir leur efficacité sur le long terme en assurant de façon durable et autonome leur fonctionnement et le financement des projets agricoles majeurs. Il est donc primordial que les leaders agricoles soient initiés aux techniques de recherche de financement.

S'agissant des ressources internes, l'enjeu est de pouvoir mobiliser les ressources financières provenant de ristournes ou de taxes additionnelles sur taxes ordinaires prévues par les textes de création des Chambres. La recherche des voies et moyens pour réaliser cette mobilisation passe par la conduite d'un atelier de plaidoyer au cours duquel des échanges d'expériences seront réalisées afin d'identifier une stratégie régionale appropriée. A l'issue de cet atelier des campagnes de plaidoyer seront menées auprès des pouvoirs publics.

❖ **L'information et la communication**

Une des missions essentielles du RECAO dans le cadre de l'intégration régionale est d'« informer et de former les responsables et ressortissants des Chambres d'Agriculture ». Il est donc primordial que les compétences des leaders et des cadres des Chambres d'Agriculture soient renforcées en techniques d'information et de communication, notamment aux techniques de recherche, pour une utilisation optimale de l'information agricole.

❖ **L'appui à la démarche chaîne de valeur et à la démarche qualité**

Par le choix de ce thème, le RECAO ambitionne de sensibiliser les producteurs aux avantages concurrentiels et aux retombées d'une démarche chaîne de valeur et d'une démarche qualité, et d'intégrer cette démarche dans les mentalités et les pratiques agricoles. La démarche qualité au-delà des contraintes nécessaires qu'elle impose, génère une plus-value sur les productions, et grâce à la fidélisation des clients garantit dans une large mesure les débouchés, les prix et un meilleur positionnement dans un environnement concurrentiel ainsi que dans la perspective de l'ouverture des marchés occidentaux dans le cadre des APE.

5.2. Axe 2 : La contribution à l'intégration des marchés agricoles régionaux et à l'accroissement de la compétitivité des produits agricoles sur le marché international

5.2.1. Objectif stratégique2

Les producteurs ouest africains contribuent à l'intégration des marchés agricoles régionaux et améliorent la compétitivité des produits agricoles sur le marché international

5.2.2. Principales activités

❖ La mise en place d'un centre d'excellence pour les questions agricoles

Le centre d'excellence consistera en une plateforme de compétences, y compris celles que renferment les Chambres d'Agriculture, avec une large palette de spécialités disponibles au niveau de l'ensemble des acteurs du monde rural. Ces experts pourront intervenir à la demande et dans les conditions à convenir d'accord parties sur toutes les questions agricoles nécessitant des compétences spécifiques. Le centre d'excellence donnera lieu à l'établissement d'un répertoire des experts.

❖ La dynamisation du partenariat avec la recherche agronomique :

Elle porte sur la participation du RECAO en tant que représentants de la profession agricole dans la définition des priorités ainsi que la formulation des protocoles de recherche au niveau national et régional en fonction des besoins réels des producteurs d'une part et dans la diffusion, vulgarisation des résultats de la recherche d'autre part.

❖ La facilitation de l'accès aux intrants de qualité

Cette activité vise à améliorer le niveau d'accessibilité des producteurs ouest africains à travers le partage d'expérience et de bonne pratique entre chambres d'agriculture membres. Ceci concerne le matériel végétal performant ainsi que des fertilisants respectueux de l'environnement pour une agriculture durable. L'animation d'un espace virtuel ou plateforme informatique pour les échanges d'information servira de support pour cette initiative.

Les activités ci-dessous répertoriées contribueront également de façon considérable à accroître la compétitivité :

- ❖ **L'appui à la création de centres d'apprentissage agricole à l'intention des jeunes**
- ❖ **La mise en place et le renforcement des cellules de conseil agricole auprès des producteurs**
- ❖ **L'organisation de forums de discussion sur le suivi et la qualité des services agricoles rendus aux producteurs à la base**
- ❖ **Et l'organisation de forums de discussion sur l'approche chaîne de valeur et ses implications pratiques**

5.3. Axe 3 : L'approfondissement du dialogue et le développement des synergies

5.3.1. Objectif stratégique3

Le RECAO approfondit le dialogue politique avec les parties prenantes et impulse le développement des synergies entre les acteurs agricoles

5.3.2. Principales activités

Les activités relatives à l'axe stratégique 3 portent d'abord sur les outils d'identification et de promotion des chambres d'agriculture, à savoir un état du recensement général des ressortissants des chambres d'agriculture pour mieux déterminer les partenariats et opportunités d'affaires et un annuaire des chambres d'agriculture. Ensuite sur les plaidoyers permettant au RECAO un bon positionnement dans l'espace régionale agricole d'une part et défendre les intérêts de la profession agricole d'autre part.

❖ **Recensement général des ressortissants des chambres nationales d'agriculture**

L'inscription des acteurs constitue l'activité de base des Chambres d'Agriculture car la réussite de cette opération conditionne l'efficacité des services à rendre à la profession agricole par catégories d'exploitations et par filière. Elle consiste en effet en un « recensement » des OPA et des exploitations, en l'établissement d'un répertoire, la mise en place et la mise à jour permanente d'une base de données informatiques. L'inscription des acteurs se situe ainsi dans le prolongement de la mission « Information et communication » des Chambres et du RECAO dans la mesure où elle répond au besoin de connaissance et de codification des métiers, des OP et des exploitations (v. supra).

Cette opération déjà effectuée au Bénin et en Côte d'Ivoire mérite d'être évaluée et actualisée dans toutes les CA pour des raisons suivantes :

- l'activité d'inscription des acteurs, grâce au fichier informatisé contenant des informations essentielles sur les producteurs des différents sous-secteurs (agriculture, élevage, pêche, foresterie) permet de cibler les acteurs en fonction des services à leur rendre en terme d'appui conseil, et d'assistance requis pour satisfaire des besoins essentiels tels que le financement, la formation et l'information, par filière agricole ;
- cette activité participe également à la création de ressources pérennes pour les Chambres d'Agriculture par le biais des frais d'inscription et des cotisations qu'elle génère d'une part, et des ristournes éventuelles sur les produits des transactions avec les ressortissants et les tiers d'autre part.

Par rapport à l'activité de structuration, il est prévu l'appui à la création de deux interprofessions agricoles supplémentaires par pays et de deux observatoires régionaux de filières agricoles pour mieux faire progresser l'approche filière et chaîne de valeur, gage de la compétitivité.

L'organisation, au niveau national ou régional de forums, de foires agro-sylvo-pastorales de bourses de produits agricoles, ces espaces d'échanges si indispensables des produits et d'idées, complètent le dispositif d'approfondissement du dialogue et de développement des synergies.

❖ **Plaidoyers et lobbying**

Des campagnes de plaidoyers seront menées par le RECAO sur des thèmes de préoccupations du monde rural dans la région. Ces plaidoyers seront conduits à divers niveaux notamment à l'endroit des plus hautes autorités nationales dans la région, au niveau des OIG et autres partenaires internationaux. Des cas servant d'argumentaires seront développés et documentés à cet effet. Ainsi, elles porteront prioritairement sur les ci après :

- L'implication du RECAO dans la mise en œuvre des Politiques Agricoles régionales et internationales ;
- La valorisation des exploitations agricoles familiales ;
- le foncier rural face à l'accaparement des terres et l'urbanisation galopante ;
- La légitimité des Chambres d'agriculture dans la représentation du monde rural auprès des Etats et des autres partenaires ;

5.4 Axe 4 : Le renforcement du système d'information

5.4.1 Objectif stratégique 4

Le RECAO améliore son dispositif d'information des producteurs et collabore avec les systèmes d'information du niveau régional

5.4.2. Principales activités

L'importance de l'information et de la communication dans la promotion du secteur agricole n'est plus à démontrer ; au nombre des mesures propres à améliorer le fonctionnement des marchés agricoles, et à

consolider le marché régional agricole ouest africain, la mise en place de systèmes d'information constitue un levier déterminant. C'est pourquoi sous l'égide du RECAO un certain nombre d'initiatives ont déjà été prises dans ce domaine. Celles-ci constituent des acquis qui serviront à la mise en place d'un système d'information performant.

Au regard des acquis et des perspectives, les enjeux liés à la mise en place d'un système d'information efficace au niveau du RECAO sont les suivants :

- le renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information des leaders et des cadres des CA et du RECAO ;
- le renforcement des capacités des CRA afin de leur permettre de générer et de faire remonter des informations fiables et pertinentes ; l'effort d'équipement des CRA et de formation des agents de base en TIC mérite donc d'être poursuivi ;
- l'intégration des observatoires de filières agricoles, espaces d'échange par excellence animés principalement par les acteurs directement concernés par la promotion des filières oignon, fruits et légumes, racines et tubercules, bétail viande, etc.
- la finalisation du site web du RECAO, la création d'un intranet entre les Chambres d'agriculture et l'établissement de liens entre le RECAO et les sites partenaires ;
- la conclusion de partenariats avec des SIM chargés de la collecte des informations (prix, quantité, conditions de disponibilité). Il convient de noter à ce sujet que l'Observatoire du Marché Agricole du Mali (OMA), par ailleurs membre du Réseau des Systèmes d'Information des Marchés en Afrique de l'Ouest (RESIMAO), fait partie intégrante de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM).

5.5. Axe 5 : Le renforcement institutionnel du RECAO et son autonomisation

5.5.1. Objectif stratégique 5

Le RECAO assoie son autonomie, améliore sa performance à travers une administration mieux structurée et des moyens logistiques adéquats.

5.5.2. Principales activités

❖ Etude et Diagnostic institutionnel du RECAO pour un plan de renforcement

Cette étude porte sur l'identification des besoins des Chambres d'Agriculture et du RECAO, les modalités de financement des besoins identifiés, les modalités de mobilisation des ressources pérennes.

A noter que la 6^{ème} Assemblée Générale du RECAO a adopté comme une des sources de financement de l'institution régionale le principe d'une cotisation de ses membres.

L'importance de l'étude RECAO réside dans l'évaluation des capacités financières et matérielles des Chambres d'Agriculture et du RECAO à faire face à leurs besoins et surtout dans les propositions de pistes et de stratégies appropriées pouvant leur permettre au plan financier et technique de réaliser leur ambition. Sur la base du diagnostic effectué, un plan sera élaboré et exécuté en vue de doter le RECAO d'une structure rénovée et autonome.

❖ **Elaboration d'outils de gestion / Equipements et mobilier**

Ce volet concerne d'une part la réactualisation du manuel de procédure administrative, financière et comptable du RECAO, document indispensable pour assurer la gestion efficiente des ressources et consolider la bonne gouvernance ; d'autre part la dotation de la cellule de coordination du RECAO en équipements nécessaires à son fonctionnement.

❖ **Elaboration et la mise en œuvre du plan de communication du RECAO**

La mise en place du plan de communication du RECAO participe également au renforcement des capacités institutionnelles du réseau. L'ensemble des activités identifiées sera réalisé avec efficacité à travers la conception d'une stratégie de communication adaptée au contexte ; sa mise en œuvre opérationnelle s'appuiera sur la détermination des objectifs, des cibles (les ressortissants des Chambres, les pouvoirs publics, les OIG, les partenaires au développement etc.), des moyens d'action (forums, radios rurales, TV, bulletins de liaison, Internet), la mise au point d'un chronogramme, la confection d'un budget.

❖ **Harmonisation des législations des Chambres d'Agriculture membres du RECAO**

Les motivations qui ont présidé à la création des Chambres d'Agriculture et à leur érection en établissements publics à caractère professionnel, sont pratiquement identiques dans les pays de l'Afrique de l'Ouest : l'objectif visé était de conférer aux institutions consulaires l'autonomie nécessaire à l'exercice de leur double mission de représentation des intérêts de la profession agricole, et d'intervention technique. Dans cette optique, la désignation des organes des Chambres d'Agriculture au suffrage universel leur confère une légitimité indéniable.

L'adoption des statuts par la voie législative, qui constitue la règle générale, en vue de consolider les fondements des Chambres d'Agriculture, s'inscrit dans la même logique.

L'harmonisation des législations des Chambres d'Agriculture membres du RECAO vise donc notamment à corriger notamment les imperfections relatives à :

- la création de certaines Chambres d'Agriculture et l'adoption de leurs statuts par la voie réglementaire ;
- l'absence dans certains pays de personnalité juridique pour la structure de coordination au niveau national.

L'harmonisation des législations, réalisable par le moyen d'une étude (voir infra : Etude sur le RECAO), et d'un plaidoyer auprès des Etats concernés aura pour résultat de renforcer les assises des Chambres d'Agriculture, et de conférer plus de force et de crédibilité à leurs interventions.

❖ **Elargissement du RECAO**

Les statuts du RECAO prévoient son élargissement à d'autres chambres d'agriculture des pays de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif visé est la couverture de l'espace CEDEAO élargi à la Mauritanie. L'intérêt de cette démarche est d'amplifier le message du RECAO, et de rendre plus cohérent le discours des producteurs et des organisations professionnelles sur l'agriculture en Afrique de l'Ouest. Les actions à mener portent sur (i) l'organisation de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, de missions d'appui en direction des pays ciblés en vue de susciter l'adoption de textes de création des Chambres d'Agriculture ; (ii) l'appui aux fora et aux assemblées constitutives organisées par les leaders agricoles.

VI. FINANCEMENT DU PLAN STRATEGIQUE

La mise en œuvre du présent Plan Stratégique nécessite des efforts de mobilisation des ressources financières aussi bien internes qu'externes.

Les ressources internes : les cotisations des chambres nationales d'Agriculture membres constituent les premières ressources internes du RECAO. En plus de ces cotisations, il sera développé et mise en place un véritable mécanisme d'autofinancement. A cet effet, une étude de prospection sera conduite par le RECAO afin d'identifier le potentiel de ressources mobilisables au niveau des différentes chambres nationales d'agriculture membres et de mettre en œuvre des stratégies de mobilisation en fonction de leurs spécificités.

Les ressources externes : le RECAO à travers une commission de travail chargée de levé de fonds engagera des démarches auprès des Etats ; des OIG (UEMOA, CEDEAO, UA etc.....) et autres partenaires techniques et financiers pour le financement du Plan Stratégique. Ainsi des campagnes de plaidoyer seront engagées auprès des autorités régionales et internationales pour l'implication du RECAO dans la mise en œuvre des Politiques Agricoles régionales et internationales. Aussi des démarches seront menées pour soumettre des projets inscrits dans le plan au financement externe. Le présent document de plan ainsi que des dossiers de projets bien structurés serviront de support pour les démarches de levée de fonds et de plaidoyer.

VII. DISPOSITIF DE MISE EN OUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PLAN

La mise en œuvre du plan stratégique entièrement porté par le RECAO sera assurée conformément aux dispositions réglementaires régissant le réseau.

Ainsi, le bureau du RECAO en tant qu'organe exécutif est responsable de la mise en œuvre du Plan. Il s'appuie sur la cellule de coordination chargée de l'exécution concrète et de la coordination des activités. Elle se compose comme suit :

- Un coordinateur : chargé de la coordination de l'ensemble des activités du programme, de l'appui aux Experts membres de l'équipe et aux partenaires de terrain.
- Expert en information, Communication et Editions : responsable de la conception et de la mise en œuvre des activités d'information, de la communication et des Editions.
- Responsable administratif et financier : responsable de la gestion administrative et financière du RECAO.

La cellule de coordination demeure une équipe permanente et très légère, elle s'appuiera sur des compétences privées pour la mise en œuvre des mandats conformément aux feuilles de route annuelles. Aussi, elle procédera au recrutement du personnel en fonction des besoins des projets financés.

En plus la cellule de coordination s'appuie sur le personnel technique des Chambres Nationales d'Agriculture membres du réseau notamment les secrétaires généraux et leur staff.

Un comité de suivi – évaluation : il est chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du programme. A cet effet, il a pour mandat d'analyser les rapports techniques et financiers. Il se tient une fois par semestre pour analyser le niveau de mise en œuvre du Plan et faire des propositions à la cellule de coordination.

VIII.CONCLUSION

Les axes stratégiques identifiés et ci-dessus décrites font l'objet d'un chronogramme détaillé (v. annexes).

Pour la mise en œuvre du plan, il sera établi des programmes opérationnels annuels découlant des axes d'intervention et qui serviront de feuille de route pour les activités d'année en année.

Le RECAO envisage de mettre en œuvre cet ambitieux projet grâce aux cotisations de ses membres, aux ressources humaines dont il dispose et au renforcement de son partenariat stratégique avec les institutions qui partagent avec lui la même vision de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest.